

# MEURSAULT LOCATION

765

Location et vente matériel bâtiment  
Travaux publics et particuliers

49 A, Route de Challanges  
21200 BEAUNE

Tél : 03.80.22.20.12 - Fax : 03.80.24.06.19

SAS au capital de 7500 Euros

Siret : 44501065500014 - Code APE : 7732Z

RCS BEAUNE 2003 B 21 - N° TVA : FR25445010655

DOMAINE AF GROS SA

COMPTABILISÉ

## FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/04/2024	237234	1	1502

GRANDE RUE

21630 POMMARD

Tva intra. FR84383967346

Désignation	Nb J	Qté	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
Contrat de location N° 301940 Mise à disposition le 08/04/2024 à 09H52 Retour N° 301940/1 le 09/04/2024 à 08H01						
059832 DEBROUSSAILLEUSE A DOS Groupe : 04051 N° de parc : 16-MS335.4U MONTANT ASSURANCE 8%	1	1	45,00		45,00	45,00
HARNAIS + CASQUE						3,60
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,22
Contrat de location N° 302291 Mise à disposition le 17/04/2024 à 07H42 Retour N° 302291/1 le 18/04/2024 à 07H53						
000827 PONCEUSE GIRAFE ASPIRATEUR Groupe : 16161 N° de parc : 02 MONTANT ASSURANCE 8%	1	1	66,00		66,00	66,00
+ ASPI N°5						5,28
DISQUE FLEX JAUNE		4	3,50		3,50	14,00
SAC ASPIRATEUR S36/VC35 GIRAFE		1	12,10		12,10	12,10
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,33
Contrat de location N° 302383 Mise à disposition le 19/04/2024 à 07H48 Retour N° 302383/1 le 19/04/2024 à 14H01						
002080 AIRLESS Groupe : 01050 N° de parc : 03-SUPERFINISH MONTANT ASSURANCE 8%	0,5	1	130,00		130,00	130,00
GANT SOFTNOCUT END NITRILE		1	7,50		7,50	7,50
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,65

1) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :  
le vendeur se réserve la propriété  
des marchandises jusqu'au paiement  
complet du prix de vente.  
2) CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE :  
En cas de litige sur la présente facture  
seul le tribunal de commerce de Beaune  
est compétent.  
3) ESCOMPTE :  
Aucun escompte accordé pour règlement  
comptant.  
4) RETARD DE REGLEMENT :  
Une pénalité sera appliquée pour tout  
retard de règlement au taux légal  
majoré de 50%.  
Une indemnité forfaitaire pour frais de  
recouvrement de 40€ sera également exigible  
pour tout paiement intervenant  
après la date limite de paiement.  
Décret n° 2012-1115 du 02/10/12.  
CLAUSE PENALE : Tout retard de paiement de

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
TOTALS			

<b>Net à Payer</b>
--------------------

Réglement :

RIB : BNP PARIBAS BEAUNE FR76 30004 00413 00010128170 31 BIC : BNPAFRPPDJ  
RIB : CIC LB BEAUNE FR76 10096 18588 00023823301 10 BIC : CMCIFRPP  
RIB : BPBFC BEAUNE FR76 10807 00413 55021776038 86 BIC : CCBPFRPPDJ

# MEURSAULT LOCATION

Location et vente matériel bâtiment  
Travaux publics et particuliers

49 A, Route de Challanges  
21200 BEAUNE

Tél : 03.80.22.20.12 - Fax : 03.80.24.06.19

SAS au capital de 7500 Euros

Siret : 44501065500014 - Code APE : 7732Z

RCS BEAUNE 2003 B 21 - N° TVA : FR25445010655

DOMAINE AF GROS SA

## FACTURE

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/04/2024	237234	2	1502

GRANDE RUE

21630 POMMARD

Tva intra. FR84383967346

Désignation	Nb J	Qté	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
Contrat de location N° 302449 Mise à disposition le 22/04/2024 à 08H14 Retour N° 302449/1 le 23/04/2024 à 08H00						
002080 AIRLESS Groupe : 01050 N° de parc : 03-SUPERFINISH MONTANT ASSURANCE 8%	1	1	130,00		130,00	130,00
						10,00
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,65
Contrat de location N° 302646 Mise à disposition le 26/04/2024 à 08H01 Retour N° 302646/1 le 26/04/2024 à 14H39						
000862 MARTEAU PIQUEUR 220V 27/32KG Groupe : 13014 N° de parc : 03-GBH27 MONTANT ASSURANCE 8%	1	1	54,00		54,00	54,00
						4,32
3 OUTILS						
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,27
Contrat de location N° 302691 Mise à disposition le 29/04/2024 à 07H35 Retour N° 302691/1 le 29/04/2024 à 14H44						
001080 MARTEAU PIQUEUR 220V 27/32KG Groupe : 13014 N° de parc : 07-HM1810 MONTANT ASSURANCE 8%	1	1	54,00		54,00	54,00
						4,32
3 OUTILS						
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE						0,27

1) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE: Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'a paiement complet du prix de vente.

2) CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE: En cas de litige sur la présente facture seul le tribunal de commerce de Dijon est compétent.

3) ESCOMPTE: Aucun escompte accordé.

4) CLAUSE PENALE : Tout retard de paiement de plus de 30

1) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :  
Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix de vente.  
2) CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE :  
En cas de litige sur la présente facture seul le tribunal de commerce de Beaune est compétent.  
3) ESCOMPTE :  
Aucun escompte accordé pour règlement comptant.  
4) RETARD DE REGLEMENT :  
Une pénalité sera appliquée pour tout retard de règlement au taux légal majoré de 50%.  
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera également exigible pour tout paiement intervenant après la date limite de paiement.  
Décret n° 2013-1115 du 22/10/13.  
CLAUSE PENALE : Tout retard de paiement de

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
<b>TOTAUX</b>			

Net à Payer

Réglement :

RIB : BNP PARIBAS BEAUNE FR76 30004 00413 00010129170 31 BIC : BNPBFR33  
 RIB : CIC LE BEAUNE FR76 10096 18658 0003013301 10 BIC : CMOIFRPP  
 RIB : BSBFC BEAUNE FR76 10807 00413 55011776038 86 BIC : CCBPFRPPDN

# MEURSAULT LOCATION

Location et vente matériel bâtiment  
Travaux publics et particuliers

Route de Challanges  
BEAUNE

Tel : 03.80.22.20.12 - Fax : 03.80.24.06.19

SAS au capital de 7500 Euros  
Siret : 44501065500014 - Code APE : 7732Z  
RCS BEAUNE 2003 B 21 - N° TVA : FR25445010655

DOMAINE AF GROS SA

## FACTURE

GRANDE RUE

21630 POMMARD

Tva intra. FR84383967346

Date	N° Pièce	Fol	N° Client
30/04/2024	237234	3	1502

Désignation	Nb J	Qté	PU Brut	Rem	PU H.T.	Mont H.T.
-------------	------	-----	---------	-----	---------	-----------

jours entrainera l'aplication de la clause pénale, soit une majoration de 20% de la somme impayée.

1) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :  
Le Vendeur se réserve la propriété  
des marchandises jusqu'au paiement  
complet du prix de vente.  
2) CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE :  
En cas de litige sur la présente facture  
seul le tribunal de commerce de Beaune  
est compétent.  
3) ESCOMPTE :  
Aucun escompte accordé pour règlement  
comptant.  
4) RETARD DE REGLEMENT :  
Une pénalité sera appliquée pour tout  
retard de règlement au taux légal  
majoré de 50%.  
Une indemnité forfaitaire pour frais de  
recouvrement de 40€ sera également exigible  
pour tout paiement intervenant  
après la date limite de paiement.  
Article n° 1117-1118 du 22 10/12.  
CLAUSE PENALE : Tout retard de paiement de

TVA	% TVA	Montant HT	Montant TVA
2	20,00	33,60	6,72
3	20,00	519,71	103,94
<b>TOTAUX</b>		553,31	110,66

Net à Payer

663,97 €

Règlement : EN ATTENTE DE REGLEMENT 663,97 € au 31/05/2024

RIB : BNP PARIBAS BEAUNE FR76 30004 00413 00010126170 31 BIC : BNPAFR33XXX  
RIB : CIC LE BEAUNE FR76 10096 10585 00013516301 10 BIC : CMCIFRPP  
RIB : BFBFC BEAUNE FR76 10807 00413 55011776035 06 BIC : CCBPFR33XXX